

Bureau de la sous-ministre adjointe
Direction générale
des infrastructures et des technologies

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 6 mars 2006

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800 place Victoria, bureau 255
Case postale 001, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : La demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité pour la détermination de méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacement d'actifs du réseau de transport par des tiers
Votre dossier : R-3594-2005
Notre dossier : 6.02.05-20

Maître,

Par la présente, le ministère des Transports du Québec vous informe avoir pris connaissance du dossier R-3594-2005 dont les audiences sont en cours auprès de la Régie de l'énergie et qui vise la détermination de méthodes comptables et financières applicables aux demandes, par des tiers, de déplacement d'actifs du réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Dans le cadre de ce dossier, à la suite de la rencontre technique tenue le 26 janvier dernier, Hydro-Québec TransÉnergie a avisé le ministère des Transports que le dépôt, auprès de la Régie de l'énergie, de l'entente-cadre en cours d'élaboration entre le ministère des Transports et Hydro-Québec TransÉnergie, était requis.

À cet égard, bien que le ministère des Transports et Hydro-Québec TransÉnergie aient convenu, par la signature d'un protocole de négociation pour l'élaboration de cette entente-cadre, de considérer tout document comme confidentiel, le ministère des Transports a acquiescé à la demande d'Hydro-Québec de déposer sous pli strictement confidentiel le projet d'entente-cadre auprès de la Régie de l'énergie. Ce document vous a donc été acheminé, le 24 février dernier, par Maître Carolina Rinfret, avocate pour Hydro-Québec TransÉnergie. Le ministère des Transports espère que l'analyse de ce document vous sera utile dans le cadre du présent dossier.

Le ministère des Transports du Québec gère un réseau routier de 29 000 km réparti sur tout le territoire québécois. Vous comprenez aisément que le réseau de transport d'énergie d'Hydro-Québec et le réseau routier s'entrecroisent régulièrement et cohabitent dans le même espace. Les activités de la société d'État et du Ministère nous amènent ainsi à discuter et à convenir des meilleures pratiques en matière d'ingénierie afin de préserver l'intégrité et la pérennité des infrastructures sous nos responsabilités respectives.

C'est dans un esprit d'efficacité que nous avons cherché à établir un processus opérationnel clair et une entente négociée afin de faciliter les échanges entre Hydro Québec et le ministère des Transports. De la même manière, un mode de tarification équitable, plus représentatif de la valeur réelle des actifs nous apparaissait essentiel.

En ce sens, et considérant l'impact majeur de la décision devant être rendue par la Régie de l'énergie, au présent dossier, sur les demandes actuelles et futures de déplacements ou de modifications d'actifs du réseau de transport d'énergie électrique, le ministère des Transports souligne ainsi son appui à la proposition que vous a soumise Hydro-Québec TransÉnergie.

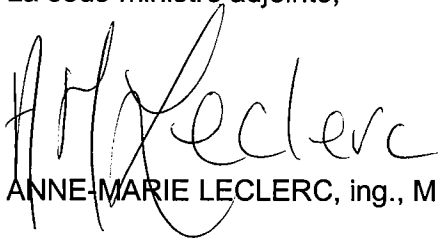
Ainsi, le ministère des Transports est disposé à déposer ses commentaires à la Régie, lesquels expliqueront l'appui à la proposition d'Hydro-Québec et les impacts sur les projets routiers. Dans le cadre du dépôt de ses commentaires, le ministère des Transports pourra également fournir des informations additionnelles à celles déposées par Hydro-Québec TransÉnergie concernant le balisage demandé par la Régie de l'énergie, lors de la réunion du 26 janvier.

Veillez noter que, néanmoins, par sa participation comme intervenant à l'audience en cours, le ministère des Transports ne souhaite pas retarder indûment le déroulement du présent dossier.

Également, si la Régie de l'énergie requiert plus d'informations concernant la présente, n'hésitez pas à communiquer avec madame Anne Baril, chef du Service des technologies d'exploitation, au 418 644-4490, poste 2465.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



ANNE-MARIE LECLERC, ing., M.Ing.

p. j.